

Gamme Silva

Réf : SILVER 15 EXT 7/5

Un classique de la performance

Application : Extérieure

Garantie : 7 ans en pose verticale et 5 ans en pose inclinée avec scellement périphérique au silicone (ou au vernis polyester)

Conseillé pour :

- Bureaux
- Toitures de vérandas, velux
- Usines et ateliers
- Etablissements scolaires (PPMS)

Caractéristiques techniques :

Critères évalués suivant l'épaisseur	Verre 4 mm	
Energie solaire totale rejetée en %	82	86
Transmission solaire en %	11	10
Réflexion solaire en %	64	64
Absorption solaire en %	25	26
Transmission de lumière visible en %	16	15
Réflexion de lumière visible extérieure en %	61	62
Réflexion de lumière à l'intérieur en %	57	57
Transmission des UV en % (entre 300 et 380 nanomètres)	1	1
Facteur solaire	0,18	0,14
Emissivité (intérieure)	0,76	0,76
EN 673 Valeur U médian W/m ² .°K	5,86	2,71
Epaisseur du traitement sans couche protectrice (en microns)	50	50

Avantages produits :

- Amélioration des conditions de travail par la diminution de l'apport de chaleur solaire
- Maintien d'une grande partie de la lumière
- Ecologique, réduction de la consommation de la climatisation et donc des coûts d'énergie
- Préservation de l'intimité durant la journée
- Réduction des reflets et soulagement oculaire
- Elimination des ultraviolets nocifs
- Réduction de la décoloration du mobilier et des fournitures
- Réduction à 82% de l'éblouissement

Teinte :

- Aluminium type miroir : dominante bleue en transparence



Introduction : Des contrats de distribution, de fabrication spécifiques et de confidentialité sont signés entre les fabricants et le Franchiseur propriétaire de la marque Glastint. Le Franchiseur: la S.A.M. Glastint sise au 4 rue Joseph Bressan à 98000 Monaco, fournit les produits mis en œuvre par les Franchisés indépendants sous enseigne Glastint, ainsi que les consignes de pose et les conditions de garantie spécifiques de chaque produit. Il appartient au Franchisé installateur indépendant de respecter les consignes de pose et de transmettre à son client les présentes conditions de garantie dument remplies sans oublier le(s) numéro(s) de lot de fabrication du (des) produits posés.

Ce document reprend les conditions de garantie spécifiques à ce produit.

1. Cette garantie n'est pas applicable dans les cas suivants :

L'entreprise indépendante, Franchisé Glastint n'a pas suivi les recommandations de mise en œuvre préconisées par le Franchiseur.

Les consignes de nettoyage et d'entretien des films n'ont pas été respectées

Deux ou plusieurs films sont installés sur le même vitrage

Le film n'a pas reçu la certification de conformité au DTU39P3 concernant le choc thermique.

Le film est installé sur une vitre peinte ou équipé de lettrage adhésif, ou de décoration temporaire

Le film est installé sur un vitrage endommagé, fêlure, trou, ou si la lumière est visible entre le châssis et le verre

Si le film est installé sur un support autre que du verre

Si l'altitude du lieu de pose est supérieure à 2133 mètres (nécessité d'une autorisation spécifique du Franchiseur)

Le film est installé sur la face intérieure du vitrage

Le film a subi des dommages causés par des catastrophes naturelles (inondation, explosion, incendie...)

2. Couverture de la garantie :

Ce film est garanti contre le jaunissement, le craquellement, la fissuration, le bullage, l'écaillage, la délamination, la dé-métallisation, la défaillance de l'adhésif ou toute autre défaillance due à un défaut de fabrication. S'il s'avère nécessaire de remplacer le film défectueux, cette opération ne prolongera pas la période d'application de la Garantie.

3. Conditions spécifiques concernant les films métallisés extérieurs

Les films métallisés extérieurs sont garantis contre les craquellements, fissures, délamination, dé-métallisation et défauts d'adhésif uniquement si ils ont été installés suivant les préconisations du Franchiseur avec sertissage périphérique au silicone.

Conditions de garantie :

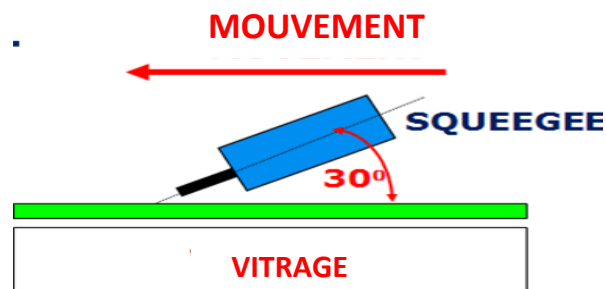
- 7 ans : **pour des poses sur des vitrages verticaux**
- 5 ans : **pour des poses sur des vitrages inclinés**

Conditions spécifiques de mise en œuvre préconisées :

- L'installation doit uniquement être réalisée par des installateurs certifiés
- Température de l'air ambiant comprise entre 5° et 40°C
- Ne pas poser par temps de pluie ou de fort vent.
- Solution de pose fraîche : Johnson Baby Shampoo dilué à 4ml par litre
- Laisser toujours un espace de 2 à 3mm entre le joint et le film
- Utilisez la Squeegee sécurité pour avoir une meilleure pression de marouflage
- Utilisez des lames de cutter neuves
- Siliconez toute la périphérie du film ainsi que les joints pleine vitre
- Pose du silicone au minimum 24h et au maximum 4 jours après la pose.

Liste des silicones conseillés :

- Dow Corning® 995,795, & 790
- GE SSG4000, SSG4800, Silpruf®, & Silicone II
- Durasil® W15
- Tremco® Tremsil 600
- Selleys® All Clear
- Olive® SG1
- Sikasil C®
- Fuller® Ultra Clear
- 3M mastic silicone transparent 3200



Rappel des techniques de marouflage :

